

qu'ils n'étaient pas d'accord avec la proposition d'élargir le mandat de la MINUSIL à la Guinée, à la Sierra Leone et au Libéria. Ils ont expliqué que les problèmes qui touchaient les trois régions étaient différents, et qu'une approche centrée sur l'amélioration de la coordination des structures sous-régionales en Afrique de l'Ouest pourrait donner de meilleurs résultats³⁷. Le représentant de l'Irlande a fait remarquer qu'un changement substantiel du mandat d'une force de maintien de la paix déjà en place présentait des difficultés pratiques³⁸.

³⁷ Ibid., p. 17 (Royaume-Uni); p. 23 (Fédération de Russie); et p. 33 (États-Unis).

³⁸ Ibid., p. 20 (Irlande).

16. Résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité du 26 avril 1996

Débats initiaux

Décision du 28 septembre 2001 (4384^e séance): résolution 1372 (2001)

À sa 4384^e séance, le 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité du 26 avril 1996 ». Le Président a attiré l'attention sur un projet de résolution présenté par le Bangladesh, la Colombie, le Jamaïque, la Mali, Maurice, Singapour, la Tunisie et l'Ukraine¹; il a été mis aux voix et adopté par 14 voix contre zéro, avec une abstention (États-Unis) en tant que résolution 1372 (2001), par laquelle le Conseil, entre autres :

Prenant note des mesures prises par le Gouvernement soudanais pour se conformer aux dispositions des résolutions 1044 (1996) et 1070 (1996);

A décidé de lever, avec effet immédiat, les mesures visées aux paragraphes 3 et 4 de la résolution 1054 (1996) et au paragraphe 3 de la résolution 1070 (1996).

Des déclarations ont été faites par le représentant de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Irlande, ainsi que le représentant du Soudan.

Le représentant des États-Unis a indiqué que son pays attendait du Gouvernement soudanais qu'il

s'engage pleinement dans la lutte contre le terrorisme, mais qu'il appréciait que le Soudan ait engagé des discussions sérieuses avec le Gouvernement des États-Unis. Il a également indiqué qu'il était profondément préoccupé par le fait que les suspects recherchés pour avoir participé à la tentative d'assassinat contre le Président de la République arabe d'Égypte en Éthiopie en 1995 n'avaient pas été traduits en justice et a exhorté la communauté internationale à poursuivre ses efforts à cette fin. Les États-Unis continuaient également d'être préoccupés par les souffrances énormes que causait au peuple soudanais cette guerre civile, qui avait duré 18 ans. Il a toutefois souligné, à l'instar de la Fédération de Russie, l'importance des appels lancés par l'Égypte et par l'Éthiopie, victimes des incidents qui avaient été à l'origine des mesures prises par le Conseil de sécurité contre le Soudan, qui demandaient que les sanctions soient levées. Il a indiqué qu'à la lumière de ces éléments, sa délégation s'était abstenue lors du vote sur la résolution².

Les représentants de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et de l'Irlande ont salué les efforts entrepris par le Gouvernement du Soudan pour se conformer aux exigences des résolutions 1054 (1996) et 1070 (1996) et se sont dits satisfaits du fait que le Soudan ait rempli les conditions pour la levée des

¹ S/2001/916.

sanctions³. Le représentant de la Fédération de Russie a également noté que l'Organisation de l'unité africaine, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés et le Groupe des États arabes avaient fait des déclarations officielles indiquant que le Soudan avait pleinement rempli les conditions pour la levée des sanctions. Le comportement de bonne foi du Soudan dans ce domaine avait créé les conditions d'une normalisation progressive de ses relations avec les États voisins et dans l'ensemble de la région⁴.

Les représentants de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni ont salué le fait que le Soudan ait ratifié toutes les conventions internationales contre le terrorisme⁵. Notant que la résolution indiquait très clairement que le Conseil de sécurité était prêt à agir, une fois qu'il avait l'assurance qu'un pays avait satisfait aux exigences énoncées dans une résolution, le représentant du Royaume-Uni a également appelé les autres États qui appuyaient actuellement le terrorisme à en prendre acte et à suivre l'exemple du Soudan⁶.

Les représentants du Royaume-Uni et de l'Irlande ont souligné la nécessité d'un règlement politique de la guerre civile au Soudan et d'un appui de la communauté internationale en vue du règlement du conflit, et a engagé le Gouvernement du Soudan à entreprendre un processus sérieux de négociation⁷.

Le représentant du Soudan a indiqué que l'adoption de la résolution était le fruit d'efforts considérables accomplis par le Soudan afin de coopérer avec la communauté internationale, et en particulier avec le Conseil, et de son engagement à mettre en place les conditions nécessaires à la paix et à la sécurité. Il a également remercié tout particulièrement le groupe du Mouvement des pays non alignés au sein du Conseil. Il a indiqué que de nombreux dialogues constructifs et utiles, caractérisés par un travail

diplomatique sérieux et professionnel, avaient été entrepris entre le Soudan et les membres du Conseil, même s'ils avaient quelque peu retardé l'adoption de la résolution. Il a estimé que la résolution encouragerait vivement le Soudan à aller de l'avant et à coopérer dans des domaines plus vastes, particulièrement la lutte contre le terrorisme, dans le but de créer un monde où régneraient la justice, la paix, la sécurité et la stabilité⁸.

⁸ Ibid., p. 4

² S/PV.4384, p. 3.

³ Ibid., p. 2 (Fédération de Russie); et p. 3 (Royaume-Uni, Irlande).

⁴ Ibid., p. 2.

⁵ Ibid., p. 2 (Fédération de Russie); et p. 3 (Royaume-Uni).

⁶ Ibid., p. 3.

⁷ Ibid., p. 3 (Royaume-Uni, Irlande).

17. Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général